

Comment nous contacter ?

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi
uniquement sur rendez-vous.

Adresse

43 avenue des Alliés • L-9012 Ettelbrück
Tel.: (+352) 2682 7707 • cda@chnp.lu
www.attention.lu

Permanence téléphonique
du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h.



CLINIQUE DE L'ATTENTION

Service ambulatoire spécialisé
dans le TDAH chez l'adulte



Rehaklinik

Clinique de l'Attention
43 avenue des Alliés • L-9012 Ettelbrück
Tel.: (+352) 2682 7707 • cda@chnp.lu
www.rehaklinik.lu



Rehaklinik

Trouble de l'Attention avec ou sans Hyperactivité

Nous savons aujourd'hui que le trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) peut persister à l'âge adulte, affectant environ 2,5 à 5 % de la population mondiale. Les principaux symptômes incluent l'inattention, l'hyperactivité et l'impulsivité, ainsi qu'une dérégulation émotionnelle et des troubles dysexécutifs comme la désorganisation. La manifestation du TDAH peut évoluer avec l'âge, prenant différentes formes et intensités. Le TDAH est souvent associé à d'autres troubles psychiatriques.



Un trouble neurodéveloppemental souvent méconnu chez l'adulte

Population

Nous pouvons recevoir des personnes ayant un diagnostic confirmé préexistant de TDAH ainsi que celles recherchant une évaluation 'de novo'.

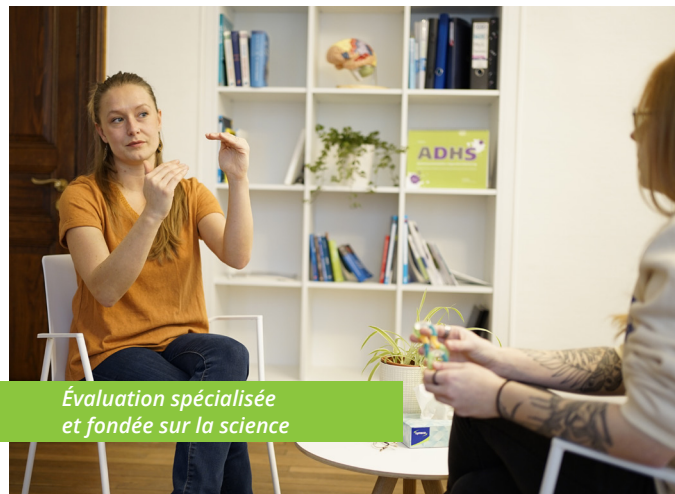
Missions

La Clinique de l'Attention (CdA) est un service ambulatoire spécialisé dans le TDAH chez l'adulte. Les services sont personnalisés et se basent sur les dernières avancées scientifiques.

→ Triple mission

1. Evaluation diagnostique (diagnostic différentiel)
2. Traitement multimodal du TDAH :
 - Traitement pharmacologique (consultations psychiatriques encadrées par un infirmier)
 - Interventions psycho-sociales (individuel et/ou en groupe)
 - Psychoéducation
 - Coaching
 - Psychothérapie
 - Ergothérapie
 - Psychomotricité
3. Formations professionnelles et recherche scientifique

Les interventions thérapeutiques, ciblées au TDAH, sont limitées dans le temps selon le plan thérapeutique



Évaluation spécialisée et fondée sur la science

établi. Les collaborateurs de la CdA ne remplacent pas le médecin traitant (généraliste, psychiatre ou autre). À long terme, la prescription des médicaments sera effectuée par le médecin traitant, sous avis du psychiatre spécialiste de la CdA.

Objectifs

- Optimisation de la qualité de vie
- Amélioration des comorbidités psychiatriques
- Promotion du potentiel & des ressources
- Prévention des pathologies chroniques
- Réduction du nombre d'hospitalisations
- Minimisation des conséquences socio-économiques
- Participation active à la recherche et la diffusion des connaissances

Déroulement

